



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 février 2008
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5833^e séance, le 11 février 2008, la question intitulée « La situation au Timor-Leste », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité condamne de la façon la plus énergique l'attentat contre le Président du Timor, Jose Ramos-Horta, à sa résidence le 11 février 2008 et lui souhaite prompt rétablissement. Le Conseil condamne également l'attentat contre le convoi du Premier Ministre timorais, Xanana Gusmao. Ces attentats constituent des agressions contre les institutions légitimes du Timor-Leste.

Le Conseil demande au Gouvernement du Timor-Leste de traduire en justice les responsables de cet acte odieux et exhorte toutes les parties du Timor-Leste à coopérer activement avec les autorités à cet égard.

Le Conseil demande en outre à toute la population du Timor-Leste de demeurer calme, de faire preuve de modération et de préserver la stabilité du pays. Il exhorte toutes les parties du Timor-Leste à régler tout différend par des moyens politiques et pacifiques dans le cadre des institutions démocratiques.

Le Conseil réaffirme son plein soutien aux efforts que le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste ne cessent de déployer pour renforcer la démocratie, assurer la sécurité publique et préserver la stabilité du pays.

Le Conseil appuie pleinement l'action menée par la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste et le déploiement de la Force internationale de sécurité comme demandé par le Gouvernement du Timor-Leste.

Le Conseil prie le Secrétaire général de lui faire si nécessaire rapport au sujet de tout fait nouveau. Il continuera de suivre de près la situation au Timor-Leste et prendra les mesures qui s'imposent. »

